

FICHE SIGNALÉTIQUE



DynaTrol® I-XL

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PREPARATION

<u>NOM COMMERCIAL (AS MARQUÉ):</u>	DynaTrol® I-XL
<u>DESCRIPTION DU PRODUIT:</u>	Scellant Polyuréthane Pour Usage Général
<u>NOM CHIMIQUE / CLASSE:</u>	Étanchéité à base d'Urétthane
<u>AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:</u>	Aucun
<u>USAGE RECOMMANDÉ:</u>	Scellant Polyuréthane pour Usage Général
<u>RESTRICTIONS D'UTILISATION:</u>	Autre que l'Usage Recommandé

SOCIÉTÉ / ENTREPRISE IDENTIFICATION:

<u>FOURNISSEUR / NOM DU FABRICANT:</u>	Pecora Corporation
<u>ADRESSE:</u>	165 Wambold Road, Harleysville, PA 19438
<u>TÉLÉPHONE D'URGENCE:</u>	800-424-9300 (CHEMTREC, 24-hours)
<u>TÉLÉPHONE DE TRAVAIL:</u>	215-723-6051 (Mon–Fri, 8 AM–5 PM ET)

<u>DATE DE PRÉPARATION:</u>	2 mars 2009
<u>DATE DE RÉVISION:</u>	15 août 2014

Ce produit est vendu pour un usage commercial. Cette FDS a été développée pour répondre aux préoccupations de ces personnes qui travaillent avec des quantités en vrac de ce matériau, ainsi que ceux des utilisateurs potentiels de ce produit dans les milieux industriels / travail sécurité. ALL États-Unis Norme de Sécurité et Santé au Travail de l'Administration (29 CFR 1910.1200), Etat Américain des normes équivalentes, et le SIMDUT Canadienne [Règlement sur les Produits Contrôlés] et l'Harmonisation Global Standard tenus informations est inclut dans les sections appropriées sur la base de la norme ANSI Z400.1-2010 US le format. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des pays énumérés ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

MARQUAGE D'HARMONISATION MONDIALE ET CLASSEMENT: Ce produit a été classé conformément aux Normes du SGH.

Classification du Risque: Cancérogène, Catégorie 2, Toxique pour la Reproduction, Catégorie 2, Toxicité Aiguë (par voie Orale), Catégorie 5, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire, Catégorie 2B, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Irritation des Voies Respiratoires) EU Catégorie 3, Irritant pour la Peau, Catégorie 2, Sensibilisation Respiratoire, Catégorie 1B, Sensibilisation Cutanée, Catégorie 1

Mention d'Avertissement: Danger

Mention de Danger, Codes: H351, H361d, H303, H315 + H320, H335, H317, H334

Conseil de prudence Prévention, Codes: P201, P202, P260, P264, P270, P271, P272, P280, P284, P308 + P313, P304 + P340, P342 + P311, P305 + P351 + P338, P337 + P313, P333 + P313, P321, P403 + P233, P405, P501

Pictogrammes SGH: SGH07, SGH08



APERÇU D'URGENCE:

Description Physique: Ce produit est une pâte lourde avec une légère odeur et est disponible en plusieurs couleurs.

Dangers pour la Santé: ATTENTION! Peut irriter les yeux, la peau et irritation des voies respiratoires, surtout si l'exposition est prolongée. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer sensibilisation cutanée et respiratoire chez les personnes sensibles. Contient des traces de silice cristalline, un cancérigène humain connu par inhalation. Contient composé qui est toxique pour le développement suspect.

Danger d'Inflammation: Ce produit est combustible et peut se enflammer se il est exposé à une température élevée ou la flamme directe.

Danger de Réactivité: Ce produit ne est pas réactif. L'exposition des conteneurs à des températures supérieures à 177 °C (350 °F) peut provoquer une accumulation de pression et de rupture potentielle.

Danger Environnemental: Ce produit n'a pas été testé pour l'impact environnemental. Ce produit contient un composé de trace qui peut causer la toxicité aquatique chronique.

Système d'Identification des Matières (HMIS®)

Santé	2*
Inflammabilité	1
Risque Physique	0

Reportez-vous à la Section 16 pour les définitions des notes.

0 = Minimal
1 = Failable
2 = Modéré
3 = Grave
4 = Extrême
* = Chronique

HMIS® est une marque déposée de la National Paint and Coatings Association.

CLASSIFICATION du SIMDUT CANADIENNE: Catégorie D2B. Reportez-vous à la section 15 (Information sur la réglementation) pour tous les détails de classification.

ÉTATS-UNIS REGLEMENTATION du OSHA: Ce produit a un classement dans l'harmonisation Global Standard, telle qu'elle est appliquée en vertu des règlements américains de l'OSHA, comme indiqué plus haut dans cette section.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	CAS #	W/W%	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE Classification SGH Mentions de Danger
Calcium Carbonate, Synthétique	471-34-1	15.0-40.0	Classification: Pas Applicable
Diisononylphthalate	68515-43-5	2.0-30.0	Classification: Pas Applicable
Dialkylphthalate	68648-93-1	0.0-30.0	Classification: Pas Applicable
Calcium Carbonate, Natural	1317-65-3	10.0-15.0	Classification: Pas Applicable
Silice Propriétaire		1.0-5.0	Classification: Pas Applicable
Dioxyde de Titane	13463-67-7	1.0-5.0	SELF CLASSIFICATION Classification: Cancérogène, Catégorie 2 Mention de Danger, Codes: H351
Xylène	1330-20-7	0.0-5.0	Classification: Liquide Inflammable, Catégorie 2, Toxicité Aiguë (par voie Inhalation), Catégorie 4 Mention de Danger, Codes: H225, H332
Acide Stéarique	57-11-4	1.0-3.0	Classification: Pas Applicable
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	Trace	AUTO-CLASSIFICATION Classification: Cancérogène, Catégorie 1B Mention de Danger, Codes: H350i
Polyisocyanate Propriétaire		Trace	Classification: Cancérogène, Catégorie 3, Toxicité Aiguë (par voie Inhalation), Catégorie 2, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire, Catégorie 2A, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Irritation des Voies Respiratoires) EU Catégorie 3, Irritant pour la Peau, Catégorie 2, Sensibilisation Respiratoire, Catégorie 1, Sensibilisation Cutanée, Catégorie 1, Toxicité à Long Terme Pour le Milieu Aquatique, Catégorie 1 Mention de Danger, Codes: H351, H330, H319, H335, H315, H334, H317, H412
Autres composants présents dans la concentration de moins de 1 pour cent (concentration de 0,1% pour les cancérogènes potentiels, toxiques pour la reproduction, sensibilisateurs des voies respiratoires, et mutagènes).		Pourcentage Restant	Classification: Pas Applicable

Reportez-vous à la section 16 pour le texte intégral de la classification.

4. PREMIERS SECOURS

PROTECTION DES INTERVENANTS DE PREMIERS SOINS: Les sauveteurs doivent pas essayer de récupérer les victimes de l'exposition à ce matériau sans équipement de protection individuelle adéquat. Les sauveteurs doivent être prises pour les soins médicaux, si nécessaire.

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS: Transporter la victime (s) à l'air frais, le plus rapidement possible. Seul le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène supplémentaire et / ou la réanimation cardio-pulmonaire, si nécessaire. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Prenez copie de l'étiquette et la fiche signalétique au médecin ou un autre professionnel de la santé avec la victime (s).

Inhalation: Si les poussières sont inhalées, amener la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales.

Contact avec la Peau: Si le produit contamine la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Rincez au minimum pendant 20 minutes. Ne pas interrompre le rinçage. Retirer vêtements contaminés ou exposés, en prenant soin de ne pas contaminer les yeux. La victime doit consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les Yeux: Si ce produit entre dans les yeux, les yeux ouverts la victime sous l'eau courante. Utilisez une force suffisante pour ouvrir les paupières. Demander à la victime yeux «rouler». Rincez au minimum pendant 20 minutes. Ne pas interrompre le rinçage.

Ingestion: Si ce produit est avalé, appeler un médecin OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR PLUS D'INFORMATIONS COURANT. NE PAS FAIRE VOMIR, moins directement par le personnel médical. La victime se rince la bouche avec de l'eau ou de donner plusieurs tasses d'eau, si elle est consciente. Ne jamais faire vomir ou faire diluants (lait ou d'eau) à quelqu'un qui est inconscient, des convulsions ou incapable d'avaler. En cas de vomissement, maigre du patient avant ou le placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION: Dermatitis or other pre-existing skin disorders may be aggravated by exposure to this product.

INDICATION DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS SI NECESSAIRE: Traiter les symptômes et éliminer l'exposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: > 93.2°C (> 200°F)

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION: Inconnu.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Inconnu.

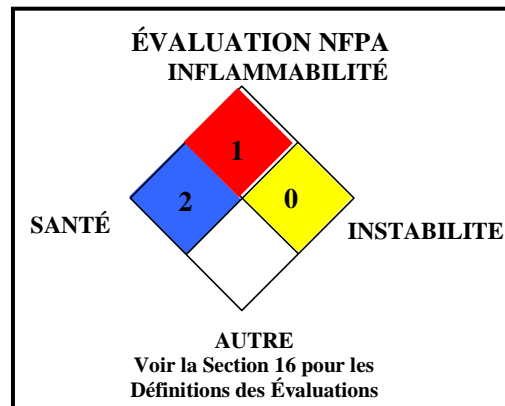
PRODUITS EXTINCTEURS:

Moyens d'Extinction Appropriés: Utilisez matériau approprié pour l'incendie, y compris la mousse, halon, dioxyde de carbone et une poudre chimique d'extinction.

Moyens d'Extinction Inappropriés: Aucun connu.

PROTECTION POUR LES POMPIERS:

Dangers Particuliers Résultant de l'Article: Ce produit est combustible et peut être enflammé lorsqu'il est exposé à son point d'éclair. Non sensible à un impact mécanique dans des conditions normales. Non sensible aux décharges électrostatiques dans des conditions normales. A des températures supérieures à 177 °C (350 °F), les composants isocyanate peuvent former carbodiimides avec la libération de CO2 qui peut causer une accumulation de pression; récipients fermés peuvent développer de la pression et de la rupture en cas d'incendie.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (Suite)

PROTECTION POUR LES POMPIERS (suite):

Mesures Spéciales de Protection pour les Pompiers: Intervenants de début d'incendie doivent porter des lunettes de protection. Pompiers structurels doivent porter respiratoire autonome Appareils et équipement de protection complet. Écarter les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque pour le personnel. Si possible, éviter que l'eau de ruissellement dans les égouts pluviaux, les plans d'eau, ou d'autres zones écologiquement sensibles.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES ET PROCÉDURES D'URGENCE: Une libération accidentelle peut provoquer un incendie en cas d'exposition à une source d'inflammation au point d'éclair du produit. Rejets incontrôlés devraient être répondu par un personnel qualifié en utilisant des procédures pré-planifiées. Équipement de protection approprié doit être utilisé. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement anti-étincelles lors de la réponse. L'atmosphère doit au moins 19,5 pour cent d'oxygène avant que le personnel non-urgence peut être autorisée dans la zone sans respiratoire autonome Appareil et la protection incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE: Les intervenants doivent porter le niveau de protection approprié pour le type de substance chimique libérée, la quantité de la matière déversée, et l'endroit où l'incident a eu lieu.

Petits Déversements: Pour les versions de 1 tambour ou moins, niveau D équipement de protection (gants, tablier résistant aux produits chimiques, des bottes et des lunettes de protection) devraient être portés.

Déversements Importants: Minimum Équipement de Protection Individuelle doivent être des gants de caoutchouc, des bottes en caoutchouc, un masque facial, et maillot de Tyvek. Niveau minimum de l'équipement de protection individuelle pour les rejets dans laquelle le niveau d'oxygène est inférieure à 19,5% ou est inconnue doit être de niveau B: triple-gants (gants de caoutchouc et des gants en nitrile plus de gants en latex), costume résistant aux produits chimiques, vêtements ignifuges et bottes, casque, et l'Auto-Appareil Respiratoire.

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET CONFINEMENT:

Tous les Déversements: L'accès à la zone de déversement devraient être limités. Propagation devrait être limitée par doucement couvrant le déversement avec polypads. Ramasser ou pick-up produit déversé, en plaçant dans des conteneurs appropriés. Absorber le résidu sur n'importe quel matériau approprié, tel que du sable. Tous les absorbants contaminés et autres matériaux doivent être placés dans un récipient et le joint approprié. Ne pas mélanger avec d'autres déchets provenant de matériaux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, d'État et procédures locales (voir section 13, considérations relatives à l'élimination). Evacuer les matériaux récupérés et signaler déversement conformément aux exigences réglementaires. Retirez tout résidu avant décontamination de la zone de déversement. Nettoyer la zone touchée avec de grandes quantités d'eau et de savon.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Réduire l'utilisation de l'eau pour prévenir la contamination de l'environnement. Empêcher déversement ou de rinçage de contaminer les égouts pluviaux, les égouts, le sol ou les eaux souterraines. Placer tous les résidus de déversement dans un récipient et le joint approprié. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux, sauf en conformité avec les exigences d'un national des polluants Discharge Elimination System (PNDSE) permis et l'autorité permettant a été notifiées par écrit avant le rejet. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, contactez votre bureau local de l'Office des eaux État ou régional de l'EPA.

AUTRES RENSEIGNEMENTS: règlements américains peuvent exiger la déclaration des déversements de ce matériau qui atteignent les eaux de surface si un éclat est formé. Si nécessaire, le numéro de téléphone sans frais pour le National Response Center de la Garde côtière des États-Unis est 1-800-424-8802.

REFERENCE À D'AUTRES SECTIONS: Voir les informations à la Section 8 (Contrôle de l'exposition - Protection individuelle) et de la section 13 (Considérations relatives à l'élimination) pour des informations supplémentaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS DE MANIPULATION: Comme avec tous les produits chimiques, éviter d'avoir ce produit sur vous ou en vous. Laver soigneusement après manipulation de ce produit. Ne pas manger ou boire pendant la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les fumées, poussières, vapeurs ou brouillards. Ne pas goûter ou avaler. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Dans le cas d'un déversement, suivre les pratiques indiquées à la Section 6 (Mesures en cas de déversement).

CONDITIONS DE STOCKAGE SURES: Ce produit est stable dans des conditions normales de manipulation, l'utilisation et le stockage. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil, sources de chaleur intense, ou où le gel est possible. Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10 Stabilité et réactivité). Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas. Inspecter tous les contenants reçus avant le stockage, à assurer les récipients sont correctement étiquetés et non endommagés. Pour prolonger la durée de vie, entreposer à des températures inférieures à 26 ° C (80 ° F).

UTILISATION DU PRODUIT: Ce produit est utilisé comme agent d'étanchéité. Suivez toutes les normes de l'industrie pour l'utilisation de ce produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION/PARAMETRES DE CONTROLE:

Ventilation et Mesures d'Ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour assurer des niveaux d'exposition sont maintenues en dessous des limites prévues ci-dessous.

Professionnelles, Limites d'Exposition, Directrices:

Nom Chimique	CAS #	Directrice	Limite d'Exposition
Calcium Carbonate, Synthétique	471-34-1	OSHA PEL TWA	15 mg/m ³ , poussières total
Calcium Carbonate, Natural	1317-65-3	NIOSH REL TWA	5 mg/m ³ , fraction respirable 10 mg/m ³ , poussières total 5 mg/m ³ , fraction respirable

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (Continued)

LIMITES D'EXPOSITION/PARAMETRES DE CONTROLE (Suite):

Professionnelles, Limites d'Exposition, Directrices (suite):

Nom Chimique	CAS #	Directrice	Limite d'Exposition
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA	0.025 mg/m ³ , fraction respirable 30 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2, poussières total; 10 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2, fraction respirable 0.05 mg/m ³ , fraction respirable
Dialkylphthalate	68648-93-1	NE	NE
Diisononylphthalate	68515-43-5	NE	NE
Silice Propriétaire		NE	NE
Acide Stéarique	57-11-4	NE	NE
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL/STEL	10 mg/m ³ 15 mg/m ³ , poussières total Voir NIOSH Pocket Guide, Annexe A
Polyisocyanate Propriétaire		ACGIH TLV TWA ACGIH TLV STEL	0.036 mg/m ³ NIC = 0.007 mg/m ³ IFV, SEN, RSEN, Peau 0.02 mg/m ³ NIC = 0.021 mg/m ³ IFV, SEN, RSEN, Peau
Xylène	1330-20-7	ACGIH TLV TWA ACGIH TLV STEL OSHA PEL TWA OSHA PEL STEL NIOSH REL TWA NIOSH REL STEL DFG MAK TWA DFG MAK PEAK	100 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm (Libérées 1989 LEP) 100 ppm 150 100 (skin) 4•MAK Valeur moyenne de 15 minutes, intervalle de 1 h 4 par quart de travail.

NE: Non établi. NIC (ACP): Avis de Changement Prévu.. SEN: Potentiel confirmé pour sensibilisation des travailleurs comme une Résultat de contact cutané et / ou exposition par inhalation. RSEN: Peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Voir la Section 16 pour les définitions des termes utilisés.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI): Les renseignements suivants sur les équipements de protection individuelle approprié est fourni pour aider les employeurs à se conformer aux réglementations de l'OSHA trouvés dans 29 CFR sous-partie I (à partir de 1910.132, y compris la norme de Protection Respiratoire (29 CFR 1910.134), Standard Protection des yeux 29 CFR 1910.13, la Protection de la Main Standard 29 CFR 1910.138, et la Protection des Pieds Standard 29 CFR 1910.136), des normes équivalentes du Canada (y compris le CSA Respiratoire Standard Z94.4-93-02 Canadien, le CSA Protection des Yeux Z94.3-M1982, Industriel Protecteurs Oculaires et Faciaux et le CSA Pied Standard du Protection Z195-M1984 Canadienne, Chaussures de Sécurité). S'il vous plaît référence règlements et normes applicables pour les détails pertinents.

Protection des Yeux / du Visage: Utiliser lunettes de sécurité approuvées ou des lunettes de sécurité. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection de la Peau: Porter des gants imperméables aux produits chimiques (par exemple, en nitrile ou en néoprène). Utilisez des gants triples pour une réponse en cas de déversement. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection du Corps: Utiliser une protection du corps adaptée à la tâche (par exemple, une blouse de laboratoire, une combinaison, maillot de Tyvek). Si un risque de blessures aux pieds existe en raison de la chute d'objets, objets roulants, où les objets peuvent percer la plante des pieds ou où les pieds des employés peuvent être exposés à des risques électriques, utiliser la protection des pieds. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection Respiratoire: Si les aérosols sont créés lors de l'utilisation, utiliser une protection respiratoire appropriée. Si nécessaire, utiliser une protection respiratoire uniquement autorisée dans les règlements appropriés. Les niveaux d'oxygène en dessous de 19,5% sont considérés par l'OSHA DIVS. Dans de telles atmosphères, l'utilisation d'une pression masque complet / demande SCBA ou un masque facial complet, à adduction d'air avec une alimentation en air autonome auxiliaire est exigé en vertu des règlements et des normes appropriées. Les NIOSH directives suivantes de l'équipement respiratoire pour les composants qui présentent un danger d'inhalation sont présentés pour une assistance supplémentaire dans le choix des équipements de protection respiratoire (liée à la composante Propriétaire Polyisocyanate).

PROPRIÉTAIRE POLYISOCYANATE

CONCENTRATION PROTECTION RESPIRATOIRE

Basé sur NIOSH REL à des Concentrations Supérieures aux REL NIOSH, ou Lorsqu'il n'y a pas REL, à Toute Concentration Décelable: Toute respiratoire autonome Appareil (ARA) qui a un masque complet et est exploité dans une demande de pression ou autre mode de pression positive, ou de toute Air Livré-respiratoire (SAR) qui a un masque complet et est exploité dans un Pression- demande ou autre mode de pression positive en combinaison avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire exploités en demande de pression ou autre mode de pression positive.

Escape: Toute purificateur d'air, plein-masque respiratoire (masque à gaz) avec un style de menton, avant ou arrière monté absorbeur de vapeurs organiques, ou tout type d'échappement appropriée, ARA.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FORME: Pâte lourd.

POIDS MOLÉCULAIRE: Mélange.

ODEUR: Faible.

DENSITÉ: 11,0 à 12,0 lb. / gal.

RELATIVE DENSITÉ DE LA VAPEUR (air = 1): > 1

SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Insoluble.

POINT D'ÉBULLITION: Pas disponible.

COV: < 100 g/L

POINT D'ÉCLAIR: > 93.2°C (> 200°F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Inconnu.

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE / EAU (coefficient de partition): Non établi.

COMMENT DÉTECTER CETTE SUBSTANCE (IDENTIFIER LES PROPRIÉTÉS): L'apparition de ce produit peut agir comme une propriété identifier en cas de rejet accidentel.

COULEURS: Pigmentée.

FORMULE MOLÉCULAIRE: Mélange.

SEUIL D'ODEUR: Pas disponible.

LA PRESSION DE VAPEUR, mm Hg @ 20°C: Pas disponible.

TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAC = 1): < 1

AUTRES SOLUBILITÉS: Inconnu.

POINT DE CONGÉLATION / POINT DE FUSION: Pas disponible.

POIDS % COV: Pas disponible.

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION: Non établi.

pH: Pas disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation; va lentement guérir lors de l'exposition à l'air.

CONDITIONS À ÉVITER: Eviter le contact avec des produits chimiques incompatibles et l'exposition à des températures extrêmes. Garder les conteneurs scellés pour éviter le durcissement spontané.

MATIÈRES INCOMPATIBLES: Ce produit est pas compatible avec les acides forts et les oxydants et peut avoir une certaine incompatibilité avec aluminium, les sels d'ammonium et de mélanges de mercure / hydrogène. En raison de la composante isocyanate dans ce produit, il peut attaquer le cuivre et ses alliages, comme le laiton et le bronze, l'étain et le zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: *Combustion:* Décomposition thermique de ce produit peut générer du formaldéhyde, des oxydes de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates et de l'acide isocyanique. *L'hydrolyse:* Aucun connu.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS OU DE POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ce produit ne devrait pas subir de polymérisation dangereuse, la décomposition, de la condensation, ou l'auto-réactivité que ce produit contient des stabilisateurs. Cependant, polymérisation exothermique pourrait se produire lors des amines de contact ou si chauffé. L'accumulation de pression qui en résulte pourrait rompre récipients fermés. Produit guérit lentement au contact de l'humidité dans l'air. A des températures supérieures à 177 °C (350 °F), le composant isocyanate peut former des carbodiimides avec la libération de dioxyde de carbone qui peut provoquer une accumulation de pression; récipients fermés peuvent développer de la pression et de la rupture en cas d'incendie ou d'une exposition à des températures élevées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ: Les itinéraires les plus importantes d'exposition professionnelle sont inhalation et par contact avec la peau et les yeux. Les symptômes de l'exposition à ce produit sont les suivantes:

Contact avec la Peau ou les Yeux: Le contact peut légèrement irriter la peau et causer des rougeurs et l'inconfort. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (peau sèche rouge). Le contact oculaire peut provoquer des rougeurs, des douleurs, et à la déchirure.

Absorption par la Peau: Contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation et une réaction allergique chez les personnes sensibles, ce qui indique une certaine absorption. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et des éruptions cutanées.

Ingestion: Si le produit est avalé, l'irritation de la bouche, de la gorge, et d'autres tissus du système gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et de la diarrhée peut survenir.

Inhalation: L'exposition aux vapeurs de ce produit a réalisé au cours du durcissement, ou aux poussières de ce produit générés après le durcissement peut légèrement irriter les voies respiratoires et causer de la toux et les éternuements. Vapeurs ou fumées lorsqu'il est utilisé dans un espace clos, il est chauffé ou pendant le durcissement peut causer une irritation du système respiratoire. Les symptômes comprennent une irritation du nez, de la gorge ou sèche ou de brûlure, écoulement nasal, de l'essoufflement, des étourdissements, des troubles de la coordination. L'inhalation peut provoquer une sensibilisation respiratoire et une réaction allergique.

Injection: L'injection accidentelle de ce produit (par exemple de ponction avec un objet contaminé) peut causer des brûlures, des rougeurs et de l'enflure, en plus de la blessure.

ORGANES CIBLES: *Aiguë:* Peau, yeux, système nerveux central, système respiratoire. *Chronique:* Peau, système respiratoire.

EFFETS CHRONIQUES: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (peau sèche rouge), la sensibilisation à la peau et le système respiratoire ou des effets indésirables hépatiques ou rénaux.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ: Il n'y a pas de données de toxicité disponibles pour ce produit; les données toxicologiques suivantes sont disponibles pour les composants de plus de 1% de la concentration. En raison de la grande quantité de données pour le dioxyde de titane et composants Xylène, seules les données humaines, DL50 Oral-rat ou une souris, la DL50 peau-rat ou une souris, CL50 Inhalation-rat ou une souris et les données d'irritation de la peau sont fournies dans cette FDS. Contactez Pecora pour plus d'informations.

CALCIUM CARBONATE (NATURAL):

DTLo (intraveineuse-rat) 30 mg/kg; Vasculaire: L'abaissement PB ne se caractérise pas dans une section autonome; Poumons, Thorax ou Respiration: changements dans le poids du poumon; Sang: autres changements

CTL0 (inhalation-rat) 84 mg/m³ / 4 heures / 40 semaines-intermittents: Poumons, Thorax ou Respiration: fibrose (interstitielle); Foie: d'autres changements; Rein / uretère / vessie: autres changements

CTL0 (inhalation-rat) 250 mg/m³ / 2 heures / 24 semaines-intermittents: Poumons, Thorax ou Respiration: fibrose focale (pneumoconiose)

CALCIUM CARBONATE (SYNTHÉTIQUE):

Test standard de Draize (peau-lapin) 500 mg / 24 heures: Modéré

Test standard de Draize (yeux-lapin) 750 µg / 24 heures: sévère

DTLo (oral-humain) 4,08 g/kg / 30 jours intermittent: vasculaire: BP élévation ne se caractérise pas dans une section autonome; Gastro-intestinal: changements dans la structure ou la fonction du pancréas endocrine; Biochimique: Métabolisme (intermédiaire): effet sur l'inflammation ou de la médiation de l'inflammation

DL₅₀ (oral-rat) 6450 mg/kg

DTLo (oral-rat) 60 g/kg: Effets gastro-intestinaux: hypermotilité, la diarrhée, d'autres changements

DTLo (oral-rat) 10 mg/kg: biochimique: Métabolisme (intermédiaire): effet sur l'inflammation ou de la médiation de l'inflammation

DIISONONYLPHTALATE:

DTLo (oral-rat) 52,5 g/kg: multi-génération: la reproduction: Effets sur la paternité: d'autres effets sur les hommes; Conséquences sur la maternité: Autres effets

SILICE PROPRIÉTAIRE:

CTL0 (inhalation-rat) 30 mg/kg / 6 heures / 4 semaines intermittent: Poumons, Thorax ou Respiration: d'autres changements; Sang: l'hémorragie; Liés aux données chronique: la mort

ACIDE STÉARIQUE:

Test Standard de Draize (peau-humaine) 75 mg / 3 jours intermittent: Doux

DL50 (oral-humaines) 14 286 mg/kg

Test standard de Draize (peau-lapin) 500 mg / 24 heures: Modéré

DL₅₀ (oral-rat) 4600 mg/kg

DL₅₀ (peau-lapin) > 5 gm/kg

DL50 (intraveineuse-rat) 21.500 µg/kg: comportemental: Convulsions ou action sur le seuil de saisié; Poumons, Thorax ou Respiration: autres changements

DL50 (intraveineuse-souris) 23 mg/kg: comportemental: Convulsions ou action sur le seuil de saisié; Poumons, Thorax ou Respiration: autres changements

DLLo (oral-rat) 4640 mg/kg

DTLo (oral-rat) 313 g/kg / 30 semaines continues: liés à données chronique: la mort

DTLo (oral-rat) 8400 g/kg / 24 semaines intermittent: biochimique: Métabolisme (intermédiaire): lipides, y compris les transports

DTLo (oral-Rat) 31 500 mg/kg / 30 semaines intermittent: comportemental: l'apport alimentaire (animale); Liés aux données chronique: la mort

DTLo (oral-Rat) 157,5 g/kg / 6 semaines intermittent: Blood: changement dans les facteurs de coagulation, les changements dans la composition de sérum (par exemple TP, bilirubine, cholestérol); Biochimique: Métabolisme (intermédiaire): lipides, y compris les transports

DTLo (oral-souris) 252 g/kg / 3 semaines intermittent: Métabolisme et Nutrition: Perte de poids ou diminution de la prise de poids

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (Suite)

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ (suite):

ACIDE STÉARIQUE (suite):

DTLo (oral souris) 1,260 g/kg / 3 semaines intermittent: Métabolisme et Nutrition: Perte de poids ou diminution du gain de poids; Liés aux données chronique: la mort
 DTLo (intramusculaire-rat) 31 500 mg/kg / 30 semaines continue: comportemental: l'apport alimentaire (animale); Poumons, Thorax ou Respiration: d'autres changements; Liés aux données chronique: la mort
 DTLo (implant-souris) de 400 mg/kg: Tumorigénique: Tumorigénique equivoque selon les critères du RTECS; Rein / uretère / vessie: tumeurs
 Dommages de l'ADN (foie-humain) 10 mg/L / 20 heures

DIOXYDE DE TITANE:

Test standard de Draize (peau-humaine) 300 pg / 3 jours intermittent: Doux
 CT (Inhalation-rat) 10 mg/m³ / 18 heures / 2 ans, intermittente: Tumorigénique: Cancérogène selon les critères du RTECS; Poumons, Thorax ou Respiration: tumeurs
 DL (intratrachéal-rat) > 100 mg / kg: Poumons, Thorax ou Respiration: changement structurel ou fonctionnel dans la trachée ou des bronches; Sang: changements dans la composition de sérum (par exemple TP, bilirubine, cholestérol); Biochimiques: Inhibition enzymatique, induction, ou un changement dans les niveaux de sang ou de tissu: d'autres enzymes
 DL (intramusculaire-rat) 260 mg/kg / 84 semaines intermittent: Tumorigénique: Tumorigénique equivoque selon les critères du RTECS; Sang: lymphome, y compris la maladie de Hodgkin; Tumorigènes: tumeurs au site d'application
 DTLo (oral-rat) 60 gm/kg: Effets gastro-intestinaux: hypermotilité, la diarrhée, d'autres changements
 DTLo (intramusculaire-rat) 360 mg/kg / 2 ans, intermittente: Tumorigénique: Néoplastique selon les critères du RTECS; Sang: lymphome, y compris la maladie de Hodgkin; Tumorigènes: tumeurs au site d'application
 DTLo (intratrachéal-rat) 1.25 mg/kg: Vasculaires: rétrécissement des artérioles régionale ou générale; Poumons, Thorax ou Respiration: autres changements
 DTLo (intratrachéal-rat) 1,6 mg / kg: Poumons, Thorax ou Respiration: autres changements

DIOXYDE DE TITANE (suite):

DTLo (intratrachéal-rat) 5 mg/kg: Lungs, Thorax, or Respiration: other changes; Biochemical: Metabolism (Intermediary): effect on inflammation or mediation of inflammation
 DTLo (intratrachéal-souris) 100 mg/kg: Tumorigénique: augmentation de l'incidence des tumeurs chez les souches sensibles
 CLLo (inhalation-rat) 1 mg/kg: Poumons, Thorax ou Respiration: d'autres changements; Biochimique: Métabolisme (intermédiaire): effet sur l'inflammation ou de la médiation de l'inflammation
 CLLo (inhalation-Rat) 250 mg/m³ / 6 heures / 4 semaines-intermittents: Poumons, Thorax ou Respiration: Oedème pulmonaire chronique, d'autres changements

XYLÈNE:

Test standard de Draize (yeux-humain) 200 ppm
 DLLo (oral-humain) 50 mg/kg
 CLLo (inhalation-humain) 10,000 ppm / 6 heures: comportemental: anesthésie générale; Poumons, Thorax ou Respiration: cyanose; Sang: autres changements
 CLLo (inhalation-humain) 200 ppm: des organes des sens et les Sens (l'olfaction): effet, sauf indication contraire; Organes des sens et les Sens (les yeux): irritation conjonctive; Poumons, Thorax ou Respiration: autres changements
 Test Standard de Draize (peau-lapin) 100%: modéré
 Test Standard de Draize (peau-lapin) 500 mg/24 heures: modéré
 Test Standard de Draize (yeux-lapin) 87 mg/L: doux
 Test Standard de Draize (yeux-lapin) 5 mg/24 heures: sévère
 Open Irritation Test (peau-Rat) 60 uL/8 hours: doux
 CL₅₀ (inhalation-rat) 5000 ppm/4 heures
 DL₅₀ (oral-rat) 4300 mg/kg: Foie: d'autres changements; Rein / uretère / vessie: autres changements
 DL₅₀ (oral-souris) 2119 mg/kg
 DL₅₀ (peau-lapin) > 1700 mg/kg

POTENTIEL CARCINOGENE: Le tableau suivant résume la cancérogénicité liste pour les composants de ce produit. "Acun" indique que la substance ne soit pas considéré comme ou suspecté d'être cancérogène par l'agence indiquée, voir ci-dessous le tableau pour la définition des autres notations.

CHIMIQUE	EPA	IARC	NTP	NIOSH	ACGIH	OSHA	PROP 65
Calcium Carbonate, Synthétique & Natural)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Silice cristalline / Quartz	I	Aucun	K (fraction respirable)	Ca	A2	Aucun	Yes (particules aéroportées, déliées de taille respirable)
Dialkylphtalate	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Diisononylphthalate	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Silice Propriétaire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Acide Stéarique	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Dioxyde de Titane	Aucun	2B	R	Ca	A4	Aucun	Aucun
Polyisocyanate Propriétaire	Aucun	2B	R	Ca	NIC: A4	Aucun	Qui
Xylène	Aucun	2B	Aucun	Aucun	A4	Aucun	Aucun

IARC-1: Cancérogène pour l'homme. NIOSH-Ca: Potentiellement cancérogènes en milieu de travail, sans autre catégorisation. ACGIH TLV-A2: Carcinogène humain suspecté. EPA-I: Les données sont insuffisantes pour une évaluation du potentiel cancérogène humain. NTP-K: Connu pour être un cancérogène pour les humains. ACGIH TLV-A4: Non classifié comme cancérogène pour les humains. IARC-2B: Peut-être cancérogène pour l'homme. NIOSH-Ca: Potentiellement cancérogènes en milieu de travail, sans autre catégorisation. NTP-R: Raisonnable prévu pour être cancérogène pour l'homme.

IRRITANTES DU PRODUIT: Ce produit peut irriter les tissus contaminés, en particulier si le contact est prolongé. Irritation des yeux peut être plus prononcé.

SENSIBILISATION AU PRODUIT: Ce produit contient des composés diisocyanate, qui sont connus de la peau humaine et des sensibilisants respiratoires. L'exposition peut provoquer des réactions allergiques. Sensibilisation croisée entre les différents isocyanates peut se produire.

Sensibilisation des Voies Respiratoires: Les premiers symptômes de réactions respiratoires peuvent apparaître comme une fièvre de rhume des foins ou légère. Cependant, les symptômes asthmatiques graves peuvent se développer et inclure une respiration sifflante, oppression thoracique, essoufflement, difficulté à respirer et / ou de toux. Fièvre, frissons, le sentiment général de malaise, maux de tête et la fatigue peut également se produire. Les symptômes peuvent se produire immédiatement après l'exposition (à moins d'une heure), plusieurs heures après l'exposition, ou les deux, et / ou la nuit. Typiquement, l'asthme améliore avec retrait de l'exposition (par exemple le week-end ou des vacances) et des retours, dans certains cas, sous la forme d'une "crise aiguë", sur l'exposition renouvelée. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec des diisocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Le décès est survenu chez les personnes sensibilisées accidentellement exposés à des concentrations relativement faibles de diisocyanates. Après l'élimination de l'exposition, certains travailleurs sensibilisés peuvent continuer à montrer un lent déclin de la fonction pulmonaire et ont des problèmes respiratoires persistants tels que les symptômes asthmatiques, bronchite chronique et l'hypersensibilité pendant des mois ou des années. L'exposition à des isocyanates est susceptible d'aggraver les maladies respiratoires existantes, comme la bronchite chronique et l'emphysème.

Sensibilisation Cutanée: Un contact répété de la peau avec des isocyanates a provoqué une sensibilisation de la peau chez les humains, bien que la condition est pas commun. Une fois qu'une personne est sensibilisée, contact avec même une petite quantité peut provoquer des flambées de dermatite avec des symptômes tels que des rougeurs, éruptions cutanées, des démangeaisons et l'enflure. Cela peut se propager à partir les mains ou les bras sur le visage et le corps. Certaines personnes qui ont inhalé diisocyanate développé de vastes éruptions cutanées peuvent durer des semaines.

PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES: Il ya eu plusieurs études sur les humains et les animaux sur l'interaction des xylènes avec des médicaments, de l'alcool et d'autres solvants. Le xylène a un fort potentiel d'interagir avec d'autres composés, car elle augmente les enzymes métaboliques dans le foie et diminue enzymes métaboliques dans les poumons. En général, l'exposition à des solvants apparentés, tels que le benzène, le toluène et d'éthanol (alcool) ralentit la vitesse de dégagement de xylènes à partir du corps, augmentant ainsi ses effets toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (Suite)

PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES (suite): Sensibilisation: Le contact répété de la peau avec des isocyanates a provoqué une sensibilisation de la peau chez les humains, bien que la condition est pas commun. Une fois qu'une personne est sensibilisée, contact avec même une petite quantité peut provoquer des flambées de dermatite avec des symptômes tels que des rougeurs, éruptions cutanées, des démangeaisons et l'enflure. Cela peut se propager à partir les mains ou les bras sur le visage et le corps. Certaines personnes qui ont inhalé diisocyanate développé de vastes éruptions cutanées peuvent durer des semaines.

INFORMATIONS TOXICITE POUR LA REPRODUCTION: Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité pour la reproduction.

Mutagénicité / Toxicité Reproductive: Aucune information disponible.

Embryotoxicité / Tératogénicité: Xylène (mélange d'isomères) sont considérés comme toxique pour le fœtus chez les humains, basé sur le poids fœtal réduit, l'ossification retardée et les effets persistantes du comportement chez des animaux en l'absence de toxicité maternelle. Autres effets sur le développement ont été observés dans les études animales en présence de toxicité maternelle. Plusieurs études de populations humaines ont suggéré un lien entre l'exposition aux solvants organiques (y compris le xylène) et augmentation de la fréquence des fausses couches ou des malformations congénitales chez les enfants. Cependant, dans la majorité des cas, il y avait une exposition à une variété de solvants en même temps, les expositions étaient mal définis et le nombre de cas examinés était petite. La composante diisodécylphthalate est une toxine développementale suspect. Reportez-vous à «Toxicité» dans cette section pour les données spécifiques de toxicité pour la reproduction.

INDICES D'EXPOSITION BIOLOGIQUE (IBE): Actuellement, la BEI de suivants ont été établis pour certains composants.

CHIMIQUE: DÉTERMINANT	Temps d'échantillonnage	IBE
Xylènes • Acid méthylhippurique dans l'urine	• La fin du quart de travail	• 1,5 g / g de créatinine

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIT VISER A ELIMINER LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE.

MOBILITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour la mobilité dans le sol. L'information suivante est disponible pour le composant xylène.

XYLÈNE: Plusieurs valeurs de Koc expérimentaux pour ce composé ont été signalés en fonction du pH et du carbone organique contenu dans le sol. expériences menées avec des lots de cinq à faible teneur en carbone organique (de 0,04 à 1,12%), les sols contaminés sur le terrain (3 d'argile limoneuse et deux loam sableux) ont donné des valeurs de Koc allant de 39 à 365. Ce composé dans le sol de la forêt norvégienne à pH 5,6 et 0,2 pour cent de contenu en carbone organique a rapporté un Koc expérimentale de 129; dans les sols agricoles norvégienne à pH 7,4 et de 2,2 pour cent le contenu en carbone organique a rapporté un Koc expérimentale de 158; dans le sol de la forêt norvégienne à pH 4,2 et la teneur de 3,7 pour cent de carbone organique a rapporté un Koc expérimentale de 289. Basé sur un système de classification recommandée et les valeurs de Koc déterminées expérimentalement, ce matériau est prévu d'avoir mobilité modérée à élevée dans les sols. Isomères xylène ont été observés de passer à travers le sol à un site dunaire-infiltration sur le Rhin et à la lixiviation dans les eaux souterraines sous un site d'infiltration rapide.

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour la persistance ou la biodégradabilité. L'information suivante est disponible pour le composant xylène.

XYLÈNE: Sur la base d'une pression de vapeur expérimentale de 7,99 mm Hg à 25 ° C, ce composé devrait exister entièrement dans la phase vapeur dans l'atmosphère ambiante. Un matériau en phase vapeur est dégradé dans l'atmosphère par réaction avec des produits photochimiquement des radicaux hydroxyle avec une durée de vie atmosphérique d'environ 1-2 jours. Ce composé devrait avoir mobilité modérée à élevée dans les sols basés sur les valeurs de Koc expérimentaux obtenus avec une variété de sols à différentes valeurs de pH et la teneur en carbone organique. Devrait volatilisation à partir des surfaces de sol humides basée sur une expérimentation constante de Henry de 7.0X10⁻³ atm-cu m / mole. La biodégradation est un processus de devenir dans l'environnement important pour ce composé. En général, on a trouvé que ce matériau est biodégradable dans des échantillons de sol et d'eau souterraine dans des conditions aérobies et peut être dégradée dans des conditions anaérobies dénitrifiantes. Dans l'eau, ce composé est prévu pour adsorber un peu à la matière sédiments ou particules en fonction de ses valeurs de Koc mesurées. Ce composé devrait se volatiliser à partir des surfaces d'eau compte tenu de sa expérimentale constante d'Henry. Demi-vies estimées pour une rivière de modèle et le lac de modèle sont 3 et 99 heures, respectivement. Log Koc = 3,5 à 68.

BIO-ACCUMULATION POTENTIELLE: Ce produit n'a pas été testé pour le potentiel de bio-accumulation. Le FBC estimé pour le composant xylène est 20.

ÉCOTOXICITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour sa toxicité ou animal aquatique. Bien que les données ne sont pas disponibles, en vertu de l'harmonisation Global Standard, la trace Propriétaire composante polyisocyanate est classé comme ayant une toxicité chronique en milieu aquatique. Les données suivantes sont disponibles pour le composant Xylène (seules les données de sélection sont fournis).

XYLÈNE:

DL50 (poisson rouge) 24 heures = 13 mg/L

CL50 (truite arc) 96 heures = 13,5 mg/L

CL50 (Vairon à grosse tête) 24-96 heures = 46 mg / L à 18-22 ° C, dans un essai biologique statique (Non isomère spécifique)

CL50 (poisson rouge Carassius auratus) 96 heures = 16,9 ppm (conditions de bioanalyse non spécifiques, aucune isomère spécifique)

AUTRES EFFETS NOCIFS: Ce produit ne devrait pas avoir de potentiel de destruction d'ozone.

EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT COMMANDES: Les contrôles doivent être conçus pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris les procédures pour prévenir les déversements, les rejets atmosphériques et de libérer les voies d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PRÉPARATION DES DÉCHETS POUR L'ÉLIMINATION: Comme fourni, ce produit ne serait pas un déchet dangereux tel que défini par la réglementation fédérale des États-Unis (40 CFR 261) si jeté ou détruit. Réglementations d'État et locales peuvent varier des réglementations fédérales. Le générateur de déchets est responsable de la détermination appropriée des déchets et de la gestion.

ÉTATS-UNIS EPA NOMBRE DES DÉCHETS: Pas Applicable.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DEPARTEMENT AMERICAIN DES TRANSPORTS: Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, par USDOT règlements, en vertu de 49 CFR 172.101.

TRANSPORTS CANADA LE TRANSPORT DE RÈGLEMENT SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES: Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, conformément à la réglementation de Transports Canada.

EXPÉDITION INTERNATIONALE ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INFORMATION (IATA): Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, par l'Association du transport aérien international.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT (OMI): Ce produit est classé comme marchandise dangereuse, par l'Organisation maritime internationale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT AMERICAINS:

Etats-Unis SARA Exigences de Rapport: Le composant suivant de ce produit est soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304, et 313 du Titre III du Superfund Amendments et Reauthorization Act.

CHIMIQUE	SECTION 302 EHS (TPO) (40 CFR 355, Appendice A)	SECTION 304 RQ (40 CFR Table 302.4)	SECTION 313 TRI (valeur de seuil) (40 CFR 372.65)
Polyisocyanate Propriétaire	Pas Applicable	Pas Applicable	Applicable
Xylène	Pas Applicable	Pas Applicable	Applicable

Etats-Unis SARA 302 Extrêmement Dangereux Quantité Seuil De Planification (TPO): Pas Applicable.

Etats-Unis SARA 304 Extrêmement Dangereux Quantité à déclarer (RQ): Pas applicable.

Etats-Unis SARA Catégories de Danger (Section 311/312, 40 CFR 370-21): AIGU: Applicable; CHRONIQUE: Applicable; FUE: Pas applicable; REACTIVE: Pas applicable; RELÂCHEMENT SOUDAIN: Pas applicable

Etats-Unis TSCA Substances Chimiques État de L'inventaire: Tous les composants de ce produit sont en conformité avec les exigences d'inscription de l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) Substance chimique Inventaire.

États-Unis CERCLA Quantité à déclarer (RQ): Polyisocyanate Propriétaire = 100 lb (45.5 kg)

États-Unis Clean Air Act (CA 112R) Quantité seuil (TO): Polyisocyanate Propriétaire = 10,000 lb (4550 kg)

Loi Sur L'eau Saine États-Unis Exigences: Xylène est désigné comme une substance dangereuse en vertu de l'article 311 (b) (2) (A) de la Loi fédérale de lutte contre la pollution de l'eau et encore révisé par la Loi sur l'eau saine amendements de 1977 et 1978. Ces règlements applicables aux rejets de ces substances. Cette désignation inclut tous les isomères et leurs hydrates, ainsi que les solutions et mélanges contenant cette substance.

Loi de Californie sur de Toxic Enforcement eau potable et (Proposition 65): La trace composant polyisocyanate Propriétaire de ce produit se trouve sur la liste Proposition 65. ATTENTION! Ce produit contient un composé qui est connu pour l'État de Californie pour causer le cancer. La composante trace de Quartz (suspension, particules libres de taille respirable) se trouve sur la Proposition 65 Liste des produits chimiques reconnus par l'État pour causer le cancer. En raison de la forme du produit, l'avertissement Proposition 65 pour Quartz est pas applicable à ce composé dans ce produit.

RÈGLEMENTATION CANADIENNE:

Canadienne LIS / LES Inventaire: Les composants de ce produit sont listées par CAS # dans la section 3 (COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS) sont inscrites à la LIS.

Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste des substances d'intérêt prioritaire: Le composant xylène est sur la substances d'intérêt prioritaire 1 liste de la LCPE, pas considérés comme «toxiques» en vertu de l'article 64 de la LCPE.

Règlement Canadiennes SIMDUT: Ce produit est classé comme un produit contrôlé, Classe de danger D2B (immédiate de toxicité aiguë / irritation et de sensibilisation), conformément au Règlement sur les produits contrôlés.



La Réglementation Mexicaine:

Règlement en Milieu de Travail Mexicains (NOM-018-STPS-2000): Ce produit est classé comme dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissements sur l'étiquette (par U.S ANSI Z129.1): ATTENTION! PEUT IRRITER LES YEUX, LA PEAU ET VOIES RESPIRATOIRES, SURTOUT SI L'EXPOSITION EST PROLONGEE. PEUT PROVOQUER SENSIBILISATION CUTANEE ET RESPIRATOIRE ET UNE REACTION ALLERGIQUE CHEZ LES PERSONNES SENSIBLES. CONTIENT COMPOSE QUI EST UNE TOXINE REPRODUCTIVE SUSPECT. CONTIENT DES OLIGO MONTANT DE LA SILICE CRISTALLINE, UN CANCERIGENE HUMAIN CONNU PAR INHALATION. COMBUSTIBLES - CAN ENFLAMMER SI EXPOSE A FLAMME DIRECTE. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les fumées, poussières, vapeurs ou brouillards. Ne pas goûter ou avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Porter des gants, des lunettes de protection, protection respiratoire, et de protection du corps appropriée. PREMIERS SOINS: En cas de contact, rincer immédiatement la peau et les yeux avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INCENDIE: Utiliser un brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou CO2. En cas de déversement: Absorber le produit déversé avec des plaquettes de poly ou autre matériau absorbant approprié. Placez tous les résidus de déversement dans un récipient et le joint approprié. Éliminer conformément aux fédérale américaine, État, et les réglementations locales d'élimination des déchets dangereux et ceux du Canada.

MARQUAGE GLOBAL D'HARMONISATION ET CLASSEMENT: Classé dans conformément à l'harmonisation Global Standard.

Classification: Cancérogène Catégorie 2, Toxique pour la Reproduction Catégorie 2, Toxicité Aiguë (par voie Orale) Catégorie 5 Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire Catégorie 2B, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Irritation des Voies Respiratoires) Exposition Unique Catégorie 3, Irritant pour la Peau Catégorie 2, Sensibilisation Respiratoire Catégorie 1B, Sensibilisation Cutanée Catégorie 1

Mention d'Avertissement: Danger

Mention de Danger: H351: Suspected of causing cancer. H361d: Suspected of damaging the unborn child. H303: Harmful if swallowed. H315 + H320: Causes skin and eye irritation. H335: May cause respiratory irritation. H334: May cause allergy or asthma symptoms or breathing difficulties if inhaled. H317: May cause an allergic skin reaction.

Conseil de Prudence:

Prevention: P201: Se procurer les instructions avant l'utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264: Se laver soigneusement après manipulation. P270: Do not eat, drink or smoke when using this product. P271: Use only outdoors or in a well-ventilated area. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P284: Porter un équipement de protection respiratoire.

16. AUTRES INFORMATIONS (Suite)

Conseil de Prudence (suite):

Response: P308 + P313: EN CAS D'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P321: Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Storage: P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Disposal: P501: Éliminer le contenu / conteneurs conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Hazard Symbols/Pictograms: GHS06, GHS08

EXCLUSION DE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont présentées de bonne foi et se fondent sur des données jugées exactes à la date de cette fiche de données de sécurité a été préparé. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE garantie, exprimée ou doit être IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE L'INFORMATION FOURNIE-dessus, les résultats devant être obtenus DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT. LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. En aucun cas, les légendes, les informations, données ou des dessins fournis doivent être considérés comme une partie de nos termes et conditions de vente. Toutes les matières peuvent présenter des dangers et doivent être utilisées avec prudence. Parce que de nombreux facteurs peuvent influencer sur le traitement ou l'application / utilisation, nous vous recommandons d'effectuer des tests pour déterminer l'aptitude d'un produit pour votre usage particulier avant de l'utiliser. Aucune responsabilité ne sera assumée pour les dommages ou blessures résultant d'une utilisation anormale ou de tout manquement à respecter les pratiques recommandées ou règlements fédéraux, provinciaux, des lois ou des réglementations locales. Les informations fournies ci-dessus, et le produit, sont meublées à la condition que la personne qui les reçoit doit faire leur propre détermination quant à l'adéquation du produit à ses besoins particuliers et à la condition qu'ils assument le risque de leur utilisation. En outre, aucune autorisation est donnée, ni implicite de pratiquer une invention brevetée sans licence.

REFERENCES ET SOURCES DE DONNEES: Contactez le fournisseur pour des informations.

METHODS D'EVALUATION INFORMATION AUX FINS DE CLASSEMENT: Comblent principes ont été utilisés pour classer ce produit.

DETAILS DE LA REVISION: Juin 2013: mise à jour et de réviser toute SDS à inclure les exigences actuelles du SGH. Juillet 2014: Révision de SDS en raison du changement de formulation.

DEFINITIONS DES TERMES

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaît sur une FDS. Certains d'entre eux, qui sont couramment utilisés, notamment les suivantes:

ACRONYMES PARTICULIERS:

CHEMTREC: Chemical Transportation Emergency Centre, une entreprise fournissant des informations d'urgence de 24 heures et / ou une aide d'urgence pour les personnes qui ont répondu à des situations d'urgence impliquant des produits chimiques..

CEILING LEVEL: The concentration that shall not be exceeded during any part of the working exposure.

DFG MAKs: République fédérale d'Allemagne Maximum Concentration Values dans le lieu de travail. Les limites d'exposition sont donnés comme TWA (moyenne pondérée dans le temps) ou de point (exposition à court terme) des valeurs.

DFG MAK LES CELLULES GERMINALES MUTAGENE CATEGORIES: 1: agents mutagènes des cellules germinales qui ont été montrés pour augmenter la fréquence des mutans dans la descendance des êtres humains exposés. 2: agents mutagènes des cellules germinales qui ont été montrés pour augmenter la fréquence des mutans dans la descendance des mammifères exposés. 3A: des substances qui ont été montrés pour induire des dommages génétiques dans les cellules germinales de l'homme des animaux ou qui produisent des effets mutagènes dans les cellules somatiques de mammifères in vivo et ont été montrés pour atteindre les cellules germinales dans une forme active. 3B: des substances qui sont soupçonnés d'être des agents mutagènes des cellules germinales en raison de leurs effets génotoxiques dans la cellule de mammifère somatique in vivo; dans des cas exceptionnels, les substances pour lesquelles il n'y a pas de données in vivo, mais qui sont clairement mutagène in vitro et structurellement liée à connu dans mutagènes in vivo. 4: Non applicable. (Catégorie 4 substances cancérogènes sont ceux avec des mécanismes non génotoxiques d'action par définition, mutagènes des cellules germinales sont génotoxiques conséquent, une catégorie 4 pour les substances mutagènes des cellules germinales ne peut pas demander à un certain moment dans l'avenir, il est concevable.. qu'une catégorie 4 pourrait être établi pour les substances génotoxiques avec les objectifs primaires autres que l'ADN [par exemple substances purement aneugènes] si les résultats de recherche font de ce semble sensible) 5: mutagènes des cellules germinales, la puissance de ce qui est considéré comme si faible que, à condition la valeur MAK est observée, leur contribution au risque génétique de l'homme devrait pas être significative.

DFG MAK CLASSIFICATION DE GROUPE POUR GROSSESSE RISQUE: Groupe A: Un risque de dommages à l'embryon ou le fœtus en développement a été démontré sans équivoque. L'exposition des femmes enceintes peut entraîner des lésions de l'organisme en développement, même lorsque les valeurs MAK et BAT (valeur de tolérance biologique pour les matériaux de travail) sont observées. **Groupe B:** Les informations actuellement disponibles indiquent un risque de dommages à l'embryon ou le fœtus doit être considéré comme probable. Dommages à l'organisme en développement ne peut être exclu lorsque les femmes enceintes sont exposées, même lorsque les valeurs MAK et BAT sont observées. **Groupe C:** Il n'y a pas de raison de craindre un risque de dommage à l'embryon ou le fœtus en développement lorsque MAK et BAT valeurs sont observées. **Groupe D:** Classification dans l'un des groupes A-C est pas encore possible parce que, bien que les données disponibles peuvent indiquer une tendance, ils ne sont pas suffisants pour l'évaluation finale.

IDLH: Immédiatement Dangereux pour Vie et Santé. Ce niveau représente une concentration à partir de laquelle on peut échapper dans les 30 minutes sans subir évasion de prévention ou de blessure permanente.

LQ: Limite de quantification.

NE: Non établi. Si aucun des directives d'exposition sont établies, une entrée de la NE est faite pour référence.

NIC: Avis de changement prévu.

NIOSH Plafond d'Exposition: L'exposition qui ne doit pas être dépassée pendant une partie de la journée de travail. Si la surveillance instantanée est pas possible, le plafond doit être assumé comme une TWA de 15 minutes d'exposition (sauf indication contraire) qui ne doit pas être dépassée à aucun moment au cours d'une journée de travail.

NIOSH RELs: NIOSH Niveau d'exposition recommandé.

PEL: Limites d'exposition admissibles OSHA. Cette valeur d'exposition signifie exactement la même comme un TLV, sauf si elle est exécutoire par l'OSHA. Les OSHA limites admissibles d'exposition sont basés dans les PEL de 1989 et de la Juin 1993 Air Contaminants règle (Federal Register: 58: 35338-35351 et 58: 40191). Tant les PEL en cours et les PEL libérés sont indiqués. La phrase, "Libérées 1989 LEP" est placé à côté du PEL qui a été libéré par une ordonnance du tribunal.

PEAU: Utilisé quand il ya un danger d'absorption cutanée.

STEL: Limite court terme de l'exposition, habituellement une moyenne pondérée dans le temps de 15 minutes (TWA) l'exposition qui ne devrait pas être dépassée à aucun moment au cours d'une journée de travail, même si la MPT de 8 heures est dans la TLV-TWA, PEL-TWA ou rel- TWA.

ACRONYMES PARTICULIERS (suite):

TLV: Valeur limite. Une concentration dans l'air d'une substance qui représente les conditions dans lesquelles il est généralement admis que presque tous les travailleurs peuvent être exposés de façon répétée sans effet indésirable. La durée doit être pris en considération, y compris les huit heures.

TWA: Moyenne pondérée concentration d'exposition concentration d'exposition pour un 8-hr classique (TLV, PEL) ou jusqu'à 10 h (REL) et une semaine de travail de 40 heures.

WEEL: Limites d'exposition en milieu de travail de l'environnement de l'AIHA.

MATIÈRES DANGEREUSES SYSTEME D'IDENTIFICATION DES ÉVALUATION DU DANGER: Ce système de notation a été développé par la National Paint and Coating Association et a été adoptée par l'industrie pour identifier le degré de risques chimiques.

DANGER POUR LA SANTÉ: 0 Danger Minimal: Pas de risque significatif pour la santé, l'irritation de la peau ou les yeux ne prévoit pas. Irritation de la peau: Essentiellement non irritant. Irritation mécanique peut se produire. PII ou Draize = 0. Irritation des yeux: Essentiellement, des effets minimes non-irritantes de compensation en < 24 heures. Irritation mécanique peut se produire. Draize = 0. Oral DL50 Rat:> 5000 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin: > 2000 mg / kg. Toxicité par inhalation 4 heures CL50 rat:> 20 mg/L. **1 Danger Faible:** blessure mineure peut se produire; peut irriter l'estomac en cas d'ingestion; peut causer un dégraissage de la peau et aggraver une dermatite existante. Irritation de la peau: Peu ou légèrement irritant. PII ou Draize > 0 < 5. Irritation des yeux: Légèrement à modérément irritant, mais réversible dans les 7 jours. Draize> 0 ≤ 25. Oral DL50 Rat:> 500-5000 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 1000-2000 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 2-20 mg / L. **2 Danger Modéré:** Blessure temporaire ou transitoire peut se produire; exposition prolongée peut affecter le système nerveux central. Irritation de la peau: Modérément irritant; irritant primaire; sensibilisateur. PII ou Draize ≥ 5, sans destruction du tissu cutané. Irritation des yeux: Modérément à sévèrement irritant; opacité cornéenne réversible; atteinte cornéenne ou irritation claire dans 8-21 jours. Draize = 26-100, avec des effets réversibles. Oral DL50 Rat:> 50-500 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 200-1000 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 0,5-2 mg / L. **3 Danger Sévère:** blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises rapidement et le traitement médical est donné; de haut niveau de la toxicité; corrosif. Irritation de la peau: Gravement irritant et / ou corrosif; peuvent provoquer la destruction du tissu cutané, brûlures de la peau, et de nécrose cutanée. PII ou Draize> 5-8, avec la destruction des tissus. Irritation des yeux: Corrosif, destruction irréversible du tissu oculaire; la participation ou l'irritation de la cornée persistant pendant plus de 21 jours. Draize> 80 avec des effets irréversibles en 21 jours. Oral DL50 Rat:> 1-50 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 20-200 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 0,05-0,5 mg/L. **4: Danger Sévère:** la vie en danger; des dommages importants ou permanente peut résulter d'expositions uniques ou répétées; extrêmement toxique; lésion irréversible peut résulter d'un contact bref. Irritation de la peau: Non approprié. Ne pas évaluer comme un 4, basé sur l'irritation de la peau seule. Irritation des yeux: Non approprié. Ne pas évaluer comme un 4, basé sur une irritation des yeux seul. Oral DL50 Rat: ≤ 1 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin: ≤ 20 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat: ≤ 0,05 mg / L.

DANGER D'INFLAMMATION: 0 Danger Minimal: Matériaux qui ne brûlent pas dans l'air lorsque l'exposition à une température de 815,5 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes. **1 Danger Faible:** les matériaux qui doivent être préchauffé avant l'allumage peut se produire. Matériau nécessite un préchauffage considérable, dans toutes les conditions de température ambiante avant l'allumage et de combustion peuvent se produire. Cela comprend habituellement les suivantes: Matières qui brûlent dans l'air lorsqu'elles sont exposées à une température de 815,5 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes ou moins; Liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 93,3 ° C (200 ° F) (c.-à-OSHA Classe IIIB); et les matériaux combustibles plus ordinaires (par exemple en bois, papier, etc.). **2 Danger Modéré:** Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré ne seraient pas, dans des conditions normales, former des atmosphères dangereuses dans l'air, mais sous des températures ambiantes élevées ou chauffage modéré peuvent libérer des vapeurs en quantités suffisantes pour produire des atmosphères dangereuses avec l'air. Cela comprend généralement les suivantes: liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 37,8 ° C (100 ° F); Matières solides sous forme de poussières de cours qui peuvent brûler rapidement, mais qui ne forment généralement pas atmosphères explosives; Les matières solides dans une forme fibreuse ou déshécheté qui peuvent brûler rapidement et créer des risques d'incendie flash (par exemple le coton, le sisal, chanvre); et solides et semi-solides (par exemple visqueux et lente qui coule comme de l'asphalte) qui donnent facilement des vapeurs inflammables.

DEFINITIONS OF TERMS (Continued)

MATIÈRES DANGEREUSES SYSTEME D'IDENTIFICATION DES ÉVALUATION DU DANGER (suite):

DANGER D'INFLAMMATION (suite): 3 Danger Sérieux: Liquides et des matières solides qui peuvent être allumées dans presque toutes les conditions de température ambiante. Matériaux à ce degré produisent des atmosphères dangereuses avec de l'air sous des températures ambiantes presque tous, ou, affectée par la température ambiante, sont difficilement inflammables dans presque toutes les conditions. Cela comprend généralement les suivantes: liquides ayant un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et ayant un point d'ébullition égal ou supérieur à 38 ° C (100 ° F) et les liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 22,8 ° C (73 ° F) et au-dessous de 37,8 ° C (100 ° F) (à savoir OSHA classes IB et IC); Les matériaux qui en raison de leur forme physique ou les conditions environnementales peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et se dispersent facilement dans l'air (par exemple, les poussières de solides combustibles, brouillards ou des gouttelettes de liquides inflammables); et des matériaux qui brûlent très rapidement, généralement en raison de l'auto-contenue oxygène (par exemple nitrocellulose sèche et de nombreux peroxydes organiques). 4: Sévère Danger: Matériaux qui vaporisent rapidement ou complètement à la pression atmosphérique et la température ambiante normale ou qui se dispersent facilement dans l'air, et que vont brûler facilement. Cela comprend généralement les suivantes: gaz inflammables; Matériaux cryogéniques inflammables; Toute matière liquide ou gazeux qui est liquide tout sous pression et a un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et un point d'ébullition inférieur à 37,8 ° C (100 ° F) (c.-à-OSHA Classe IA); et matériaux qui enflamment spontanément lorsqu'il est exposé à l'air à une température de 54,4 ° C (130 ° F) ou moins (pyrophorique).

DANGER PHYSIQUE: 0 Danger Minimal: Réactivité de l'Eau: Les matériaux qui ne réagissent pas avec l'eau. Peroxydes organiques: Les matériaux qui sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie et ne réagissent pas avec de l'eau. Explosifs: Substances qui sont non-explosive. Gaz comprimés: Aucune Note. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Pas de 0 avis. Réactifs instables: les substances qui ne se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir.) 1 **Danger Faible:** Eau Réactivité: Matières qui changent ou qui se décomposent lors de l'exposition à l'humidité. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et des pressions élevées. Ces matériaux peuvent réagir avec l'eau, mais ne seront pas libérer l'énergie violemment. Explosifs: Division 1.5 & 1.6 explosifs. Les substances qui sont très explosifs insensibles ou qui ne possèdent pas un danger d'explosion en masse. Gaz comprimés: Pression ci-dessous la définition OSHA. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe III. Solides: toute matière qui en soit la concentration testée, présente une moyenne durée inférieure ou égale à la durée moyenne d'un 3 en combustion: bromate de potassium mélange 7 / cellulose et les critères du groupe d'emballage I et II sont pas remplies. Liquides: toute matière qui présente un temps moyen inférieur ou égal au temps de montée en pression d'un 1 montée en pression: 1 acide nitrique (65%) / mélange de cellulose et les critères du groupe d'emballage I et II sont pas remplies. Réactifs instables: Substances qui peuvent se décomposer condenser ou auto-réagir, mais seulement dans des conditions de haute température et / ou de la pression et ont peu ou pas de potentiel pour provoquer la génération de chaleur importante ou d'explosion. Substances qui subissent facilement polymérisation dangereuse en l'absence d'inhibiteurs. 2 **Danger Modéré:** Réactivité de l'eau: Les matières qui peuvent réagir violemment avec l'eau. Peroxydes organiques: Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement instables et seront facilement subir une transformation chimique violent, mais ne seront pas exploser. Ces matériaux peuvent également réagir violemment avec l'eau. Explosifs: Division 1.4 explosifs. Substances explosives où les effets explosifs sont essentiellement limités au colis et ne donnent projection de fragments de taille notable ou gamme sont attendus. Un incendie extérieur ne doit pas entraîner l'explosion pratiquement instantanée de la quasi-totalité du contenu du colis. Gaz comprimés: sous pression et satisfaisa à la définition de l'OSHA, mais <514,7 psi absolue à 21,1 ° C (70 ° F) [500 psig]. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe II. Solides: toute matière qui, soit la concentration testée, présente une moyenne de temps inférieure ou égale à la moyenne du temps d'un 2 en combustion: bromate de potassium mélange 3 / de la cellulose et les critères du groupe d'emballage I ne sont pas rencontré. Liquides: toute matière qui présente un temps moyen inférieur ou égal à la montée d'un 1 de pression montée en pression: une solution aqueuse 1 de chlorate de sodium (40%) / mélange de cellulose et les critères du groupe d'emballage I ne sont pas rencontré. Réactifs: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou de la pression ambiante, mais qui ont un faible potentiel (ou risque faible) pour la génération de chaleur importante ou une explosion. Les substances qui forment facilement des peroxydes lors de l'exposition à l'air ou de l'oxygène à la température ambiante. 3 **Danger Sérieux:** Réactivité de l'eau: Matériaux peuvent former des réactions explosives avec de l'eau. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont capables de détonation ou une réaction explosive, mais nécessitent une source d'amorçage fort ou doit être chauffé sous confinement avant l'initiation; ou des matériaux qui réagissent de manière explosive avec de l'eau. Explosifs: Division 1.3 explosifs. Substances explosives qui ont un risque d'incendie avec un risque léger de souffle ou un risque de projection, ou des deux, mais ne possèdent pas un danger d'explosion en masse. Gaz comprimés: $\geq 514,7$ psi de pression absolue à 21,1 ° C (70 ° F) [500 psig]. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe I. Solides: toute matière qui, en soit la concentration testée, présente une durée de combustion moyenne inférieure à la durée de combustion moyenne d'un mélange 3: bromate / cellulose 2 de potassium. Liquides: toute matière qui enflamme spontanément lorsqu'ils sont mélangés avec de la cellulose dans un rapport de 1: 1, ou qui présente un temps de montée en pression moyenne inférieure à la durée de montée en pression d'un mélange 1: acide 1 perchlorique (50%) / le mélange de cellulose. Réactifs instables: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou la pression ambiante et ont un potentiel modéré (ou risque modéré) pour générer une chaleur importante ou une explosion. 4: Sévère Danger: Eau Réactivité: Matières qui réagissent de manière explosive avec de l'eau sans nécessiter de la chaleur ou de l'accouchement. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont facilement capable de détonation ou la décomposition explosive à température et pressions normales. Explosifs: Division 1.1 & 1.2 explosifs. Substances explosives qui ont un risque d'explosion de masse ou qui ont un risque de projection. Une explosion en masse est celle qui affecte la quasi-totalité de la charge instantanément. Gaz comprimés: Aucune Note. Les pyrophores: Ajouter à la définition de inflammabilité 4. oxydants: Non 4 étoiles. Réactifs instables: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou la pression ambiante et ont un fort potentiel (ou risque élevé) pour générer une chaleur importante ou une explosion.

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION ÉVALUATION DU DANGER

DANGER POUR LA SANTÉ: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, offraient aucun risque au-delà de certains matériaux combustibles ordinaires. Les gaz et les vapeurs ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 10 000 ppm. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 200 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 2000 mg / kg. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë supérieure à 2000 mg / kg. Matériaux essentiellement non irritant pour les voies respiratoires, des yeux et de la peau.

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION ÉVALUATION DU DANGER (suite)

DANGER POUR LA SANTÉ (suite): 1 Danger Faible: Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante. Les gaz et les vapeurs ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 5000 ppm, mais inférieure ou égale à 10 000 ppm. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 10 mg / L, mais inférieure ou égale à 200 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 1000 mg / kg mais inférieure ou égale à 2000 mg / kg. Les matériaux qui irritent légèrement à modérément les voies respiratoires, les yeux et la peau. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë est supérieure à 500 mg / kg mais inférieure ou égale à 2000 mg / kg. 2 **Danger Modéré:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité par inhalation aiguë supérieure à 3000 ppm, mais inférieure ou égale à 5000 ppm. Tout liquide dont saturé concentration de vapeur à 20 ° C (68 ° F) est égal ou supérieur à un cinquième de sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 5000 ppm et qui ne répond pas aux critères de soit le degré de risque 3 ou degré de danger 4. poussières et de brouillards CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 2 mg / L mais inférieure ou égale à 10 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 200 mg / kg mais inférieure ou égale à 1000 mg / kg. Comprimé gaz liquéfiés avec des points d'ébullition entre -30 ° C (-22 ° F) et -55 ° C (-66,5 ° F) qui provoquent de graves lésions tissulaires, en fonction de la durée d'exposition. Les matériaux qui sont des irritants respiratoires. Matériaux qui causent une irritation grave, mais réversible pour les yeux ou sont lacrymogènes. Les matériaux qui sont des irritants cutanés primaires ou sensibilisants. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë est supérieure à 50 mg / kg mais inférieure ou égale à 500 mg / kg. 3 **Danger Sérieux:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 1000 ppm, mais inférieure ou égale à 3000 ppm. Tout liquide dont saturé concentration de vapeur à 20 ° C (68 ° F) est égale ou supérieure à sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 3000 ppm et que ne remplit pas les critères pour le degré de risque 4. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 0,5 mg / L mais inférieure ou égale à 2 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 40 mg / kg mais inférieure ou égale à 200 mg / kg. Les matériaux qui sont corrosifs pour les voies respiratoires. Les matériaux qui sont corrosives pour les yeux ou causent opacité cornéenne irréversible. Matériaux corrosifs pour la peau. Gaz cryogéniques qui causent des dommages aux tissus engorgés et irréversible. Comprimé gaz liquéfiés avec points d'ébullition inférieurs -55 ° C (-66,5 ° F) qui provoquent des engelures et des lésions tissulaires irréversibles. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë supérieure à 5 mg / kg mais inférieure ou égale à 50 mg / kg. 4: **Danger Sévère:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent être mortelles. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation inférieure ou égale à 1000 ppm. Tout liquide dont la concentration de vapeur saturée à 20 ° C (68 ° F) est égale ou supérieure à dix fois sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 1000 ppm. Poussière et brouillards dont la CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation est inférieure ou égale à 0,5 mg / L. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée est inférieure ou égale à 40 mg / kg. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë est inférieure ou égale à 5 mg / kg.

DANGER D'INFLAMMATION: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui ne brûlent pas dans des conditions typiques d'incendies, y compris les matériaux intrinsèquement non combustibles tels que le béton, la pierre et le sable. Les matériaux qui ne brûlent pas dans l'air lorsqu'il est exposé à une température de 816 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes selon l'annexe D de la norme NFPA 704. 1 **Danger Faible:** Les matériaux qui doit être préchauffé avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré exigent préchauffage considérable, dans toutes les conditions de température ambiante, avant l'allumage et de combustion peuvent se produire: Matériaux qui brûlent dans l'air lorsqu'il est exposé à une température de 816 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes selon avec annexe D de la NFPA 704. Les liquides, solides, semi-solides et ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 93,4 ° C (200 ° F) (à savoir les liquides de classe IIIB). Liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 ° C (95 ° F) qui ne pas la combustion lorsqu'il est testé en utilisant la méthode de test de combustion entretenue, par 49 CFR 173, Annexe H ou les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, Modèle Règlement (édition actuelle) et le manuel connexe des épreuves et de critères (édition actuelle). Liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 ° C (95 ° F) dans une solution miscible à l'eau ou d'une dispersion avec une eau non combustible liquide / solide contenu de plus de 85% en poids. Les liquides qui ont pas de point de feu lorsqu'il est testé par l'ASTM D 92, Méthode d'essai standard pour Flash et Points de Feu de Cleveland Open Cup, jusqu'au point d'ébullition du liquide ou jusqu'à une température à laquelle l'échantillon testé montre un changement physique évidente. Pastilles combustibles avec un diamètre représentant de plus de 2 mm (10 mesh). La plupart des matériaux combustibles ordinaires. Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. 2 **Danger Modéré:** Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré ne seraient pas dans des conditions normales former des atmosphères dangereuses avec l'air, mais sous des températures ambiantes élevées ou sous chauffage modéré pourrait libérer des vapeurs en quantités suffisantes pour produire des atmosphères dangereuses avec l'air. Liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 37,8 ° C (100 ° F) et en dessous de 93,4 ° C (200 ° F) (liquides dire classes II et IIIA.) Les matières solides sous la forme de poudres ou de poussières grossières de diamètre représentant entre 420 microns (40 mesh) et 2 mm (10 mesh) qui brûlent rapidement, mais qui ne font généralement pas de mélanges explosifs avec l'air. Les matières solides sous forme fibreuse ou décheté qui brûlent rapidement et créent des risques d'incendie éclair, comme le coton, le sisal et le chanvre. Solides et semi-solides qui donnent facilement des vapeurs inflammables. Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. 3 **Danger Sérieux:** Liquides et des matières solides qui peuvent être allumées dans presque toutes les conditions de température ambiante. Matériaux à ce degré produisent des atmosphères dangereuses avec de l'air sous presque tous les températures ambiantes ou, si affectée par la température ambiante, sont difficilement inflammable dans presque toutes les conditions. Liquides ayant un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et ayant un point d'ébullition d'au moins 37,8 ° C (100 ° F) et les liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 22,8 ° C (73 ° F) et au-dessous 37,8 ° C (100 ° F) (c.-à-OSHA Classe IB et IC liquides). Les matériaux qui en raison de leur forme physique ou les conditions environnementales peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et se dispersent facilement dans l'air. Poussières inflammables ou combustibles de diamètre représentant moins de 420 microns (40 mesh). Les matériaux qui brûlent avec une rapidité extrême, généralement en raison de l'auto-contenue oxygène (par exemple nitrocellulose sèche et de nombreux peroxydes organiques). Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. 4: **Danger Sévère:** Matériaux qui vaporisent rapidement ou complètement à la pression atmosphérique et la température ambiante normale ou qui se dispersent facilement dans l'air et vont brûler facilement. Des gaz inflammables. Matériaux cryogéniques inflammables. Tous les matériaux liquides ou gazeux qui est liquide sous pression et tout à un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et un point d'ébullition inférieur à 37,8 ° C (100 ° F) (à savoir les liquides de classe IA). Matériaux qui enflamment lorsqu'il est exposé à l'air, les solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant.

DEFINITIONS OF TERMS (Continued)

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION HAZARD RATINGS (continued):

DANGER D'INSTABILITE: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui en eux-mêmes sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) au-dessous de 0,01 W / mL. Les matériaux qui ne présentent pas une réaction exothermique à des températures inférieures ou égales à 500 ° C (932 ° F) lorsqu'il est testé par analyse calorimétrique différentielle. **1 Danger Faible:** Les matériaux qui en eux-mêmes sont normalement stables, mais qui peut devenir instable à des températures et des pressions élevées. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 0,01 W / ml et inférieure à 10 W / mL. **2 Danger Modéré:** Les matériaux qui subissent aisément une transformation chimique violente à des températures et des pressions élevées. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 10 W / ml et en dessous de 100 W / mL. **3 Danger Sérieux:** Les matériaux qui sont eux-mêmes capables de détonation de décomposition explosive ou une réaction explosive, mais qui nécessitent une source initier forte ou qui doivent être chauffées sous confinement avant l'initiation. Les matériaux qui ont une densité de puissance estimée instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 100 W / ml et en dessous de 1.000 W / mL. Les matériaux qui sont sensibles aux chocs thermiques ou mécaniques à des températures et des pressions élevées. **4 Danger Sévère:** Les matériaux qui sont en eux-mêmes facilement capable de détonation ou de décomposition explosive réaction explosive à des températures et pressions normales. Les matériaux qui sont sensibles à un choc mécanique ou thermique localisé à des températures et pressions normales. Les matériaux qui ont une densité de puissance estimée instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) de 1 000 W / mL ou plus.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:

Une grande partie de l'information relative à incendie et d'explosion est dérivé de la National Fire Protection Association (NFPA). Point d'éclair: Température minimale à laquelle un liquide dégage vapeur suffisante pour former un mélange inflammable avec l'air près de la surface du liquide ou dans le récipient de test utilisé. Température d'auto-inflammation: Température minimale d'un solide, liquide ou gaz nécessaire pour initier ou provoquer une combustion auto-entretenu dans l'air avec aucune autre source d'inflammation. LEL: la plus basse concentration de vapeurs inflammables ou du mélange air / gaz qui se enflamme et brûle avec une flamme. LSE: la plus haute concentration de vapeurs inflammables ou du mélange air / gaz qui se enflamme et brûle avec une flamme.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Toxicologie Humaine et Animale: Les risques possibles sur la santé tels qu'ils découlent de données humaines, les études animales, ou à partir des résultats d'études réalisées avec des composés similaires sont représentés. LD50: Dose létale (solides et liquides) qui tue 50% des animaux exposés. LC50: Concentration létale (de gaz) qui tue 50% des animaux exposés. ppm: Concentration exprimée en parties de matière par million de parties d'air ou d'eau. mg / m3: Concentration exprimée en poids de substance par unité de volume d'air. mg / kg: quantité de matière, en poids, administrée à un sujet d'essai, sur la base de leur poids corporel en kg.

DTLo: La plus basse dose pour provoquer un symptôme. CTL0: la plus basse concentration de causer un symptôme. DT0, DLL0 et DLO, ou CT, CT0, CLL0 et CL0: dose la plus basse (ou la concentration) de causer des effets toxiques ou létaux.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite):

Information sur le Cancer: IARC: Centre international de recherche sur le cancer. NTP: National Toxicology Program. RTECS: Registre des effets toxiques des substances chimiques. IARC et NTP taux de produits chimiques sur une échelle de potentiels décroissants pour causer le cancer humain avec une note de 1 à 4. Subrankings (2A, 2B, etc.) sont également utilisés. Autres informations: BEI: ACGIH indices d'exposition biologique, représentent les niveaux de déterminants qui sont les plus susceptibles d'être observés dans les échantillons prélevés à partir d'un travailleur en bonne santé qui a été exposée à des produits chimiques dans la même mesure comme un travailleur à l'exposition par inhalation à la TLV.

INFORMATIONS SUR LA REPRODUCTION:

Un mutagène est un produit chimique qui provoque des changements permanents au matériel génétique (ADN) de telle sorte que les changements vont se propager à travers les lignes générationnelles. Un embryotoxique est un produit chimique qui cause des dommages à un embryon en développement (à savoir dans les huit premières semaines de la grossesse chez les humains), mais les dégâts ne se propage pas sur les générations. Un tératogène est une substance chimique qui provoque des dommages à un fœtus en développement, mais les dégâts ne se propage pas sur les générations. Une toxine reproductive est une substance qui interfère en aucune façon avec le processus de reproduction.

INFORMATIONS ECOLOGIQUES:

CE: concentration sans effet dans l'eau. FBC: facteur de bioconcentration, qui est utilisé pour déterminer si une substance se concentrera dans les formes de vie qui consomment plante contaminée ou de matières animales. TLM: limite médian de seuil. log Koe ou vous connecter KOC: Coefficient de distribution huile / eau est utilisée pour évaluer le comportement d'une substance dans l'environnement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES:

Cette section explique l'impact des diverses lois et règlements sur la matière.

Etats-Unis:

EPA: Agence de protection de l'environnement. ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux. Une association professionnelle qui établit les limites d'exposition. OSHA: Occupational Safety and Health Administration. NIOSH: Institut national de la santé et la sécurité au travail, qui est la branche de recherche de l'OSHA. DOT: Département des Transports des Etats-Unis. LEP: Superfund Amendments and Reauthorization Act et. TSCA: Toxic Substance Control Act des Etats-Unis. CERCLA: Réponse globale de l'environnement, de la rémunération, et Loi sur la responsabilité. Statut de polluants marins selon le DOT; CERCLA ou Superfund; et divers règlements de l'Etat. Cette section comprend également des informations sur les avertissements de précaution qui apparaissent sur l'emballage l'étiquette de la matière.

CANADA:

SIMDUT: Système d'information sur le milieu de travail canadien sur les matières dangereuses. TC: Transports Canada. LIS/: Liste intérieure des substances et